

Conseil Municipal

Du mardi 13 juin 2023

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOUE, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Date de la convocation :
08/06/2023

Conseillers en exercices : 19

Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Alexandra GOUSSET, Daniel DAYOT, Mathilde BETTON, JEULAND Jocelyne, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, Christophe OGIER, François POIRIER, Marina ROSSARD Conseillers Municipaux

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 19

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Didier LOUAPRE à Marina ROSSARD
Laurence LOISON à Michel RENOUE
Fabien FOUCHER à Franck LERAY

Secrétaire de séance : François POIRIER

Délibération 2023.06.001

Validation du compte-rendu du conseil du 09 mai 2023

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 09 mai 2023.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Ordre du jour du conseil :

- **Délibération 2023.06.002** : Urbanisme - Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Louvigné de Bais
- **Délibération 2023.06.003** : Affaire juridique – Convention dans le cadre de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme

Urbanisme- Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Louvigné de Bais

M. le Maire sort de la salle du conseil pour cette question.

Monsieur Joseph JEULAND, adjoint au Maire, informe le conseil que la commune a demandé à engager une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme, pour procéder à un changement de zonage, plus précisément sur un secteur **Aa** à corriger et repasser en secteur **NC** du PLU.

La présente modification vise donc à corriger le secteur **Aa** du PLU en secteur **NC** afin :

- ❖ D'agrandir la zone de traitement des eaux de la carrière
- ❖ De réaliser un merlon favorisant l'intégration paysagère du site dans le territoire.

Monsieur JEULAND précise qu'au vu de l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme et des modifications à apporter, la procédure de modification simplifiée peut être mise en œuvre.

D'autre part, Monsieur JEULAND expose que l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme prévoit que le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. A l'issue de cette mise à disposition, le bilan des remarques et observations sera présenté avant l'approbation de la modification pour tenir compte, éventuellement, de ce dernier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph JEULAND, adjoint au Maire,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2013 ayant approuvé le PLU;

Considérant que la modification simplifiée du PLU est nécessaire pour modifier le : secteur **Aa** du PLU en secteur **NC**, afin :

- ❖ D'agrandir la zone de traitement des eaux de la carrière
- ❖ De réaliser un merlon favorisant l'intégration paysagère du site dans le territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- ❖ D'émettre un avis favorable de principe sur les modifications envisagées,
- ❖ D'émettre un avis favorable sur le déplacement de la ligne très haute tension
- ❖ D'autoriser Monsieur Joseph JEULAND, adjoint au Maire, à engager la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune dans les formes réglementaires,
- ❖ De définir les modalités pour la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée qui prendra la forme suivante :
 - Une information sera faite dans la presse
 - Une information sera faite par voie d'affichage à la mairie
 - Une information sera faite sur le site internet de la commune
 - Mise à disposition du public en mairie du dossier de modification simplifiée auquel sera joint, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, et d'un registre destiné aux observations
- ❖ De préciser que le dossier de modification simplifiée n°4 fera l'objet d'une approbation ultérieure du Conseil Municipal, après que celui-ci ait pris connaissance des observations et remarques du public

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire juridique – Convention dans le cadre de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entreprise PIGEON Carrières prendra en charge les dépenses afférentes à la demande de modification simplifiée du PLU n°4.

Vu l'avis favorable de commission Patrimoine – Urbanisme – Energie - Voirie qui s'est déroulée le 05 juin 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la présente convention (en annexe)
- ❖ D'autoriser Monsieur Joseph JEULAND à signer tout document lié à ce dossier

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote. M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire, soumet la convention au vote des conseillers.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 27 octobre 2020)

❖ Droit de préemption urbain :

- Parcelles n°B803, B802, B801, B787, B786, située 13 Cité Bel Air : pas de préemption
- Parcelles n°A1500, située 6 rue de la Pourlais: pas de préemption

Compte rendu des commissions :

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

- Les travaux de l'auto-école ont débuté.
- Le parquet de l'église est détérioré, il va être réparé dans les semaines à venir.
- Les sanitaires de la salle club vont être nettoyés et des travaux vont être réalisés.
- Mobilier urbain : des poubelles de trie vont être installées dans le bourg et à l'espace loisirs.
- Nouveaux jeux à l'espace loisirs : en cours d'installation.
- Les panneaux de publicité au niveau des lotissements vont être retirés avant la fin de l'année

Commission commerce et artisanat :

- Candio des Frangines : une demande pour un emplacement d'un distributeur pour faire de la vente a emporté a été faite à la mairie, il est proposé des plats a emportés.
- Les membres du conseil préconisent dans un premier temps de laisser s'installer la boite à pizza, monsieur Franck LERAY prendra contact avec le restaurant à la fin de l'année.

Commission Communication :

- Le bulletin est en cours d'élaboration.
- le FIL reçoit de bonne critique. Une devinette y sera ajoutée dès le mois prochain.

Commission Agricole :

- Portes ouvertes des jardins partagés le 1^{er} juillet au matin.
- Vente chemins communaux et ruraux : le dossier est en cours.
- Travaux sur la VC7 à partir du 19 juin.

Commission Enfance :

- Une présentation du CME a été faite aux enfants afin de préparer les prochaines élections prévues au mois d'octobre.
- Un projet pump-track a été validé par la commission.
- La restauration scolaire : la commission est satisfaite de la prestation de l'entreprise Convivio.
- L'aménagement de la cour de l'école est en cours de réflexion. Le groupe de travail se réunit le jeudi 15 juin prochain.

Commission vie associative :

- Le forum des associations premier samedi du mois de septembre.
- Les associations extérieurs vont être conviées (uniquement pour les sports non représentés dans la commune).
- Pour les festivités de fin d'année, une demande de devis sera faite pour installer un carrousel.
- Achat d'illuminations pour la Chapelle.
- La commune se positionne afin d'obtenir le label « Terre de Jeux » afin d'organiser des activités spécifiques en 2024.
- Lors des travaux des terrains de football, une convention tripartite va être mise en place entre Cornillé et le club de foot de Louvigné pour que les entrainements se fassent à Cornillé.

Questions diverses :

- ZA la Chardronnais : une rencontre a été programmée le jeudi 08 juin avec Vitré Communauté et le Département concernant la création d'un giratoire pour desservir Louvigné auto-service et l'extension de la LFP. À ce jour, aucune réponse ne peut être donnée à la mairie car dans le cadre de la loi ZAN personne ne dispose encore des calculs. Il est donc demandé à la mairie d'attendre le mois de septembre pour qu'une réflexion soit vraiment engagée au nouveau de l'agglomération.

-Salle de sport : le permis va être déposé fin juillet.

-Une association de Domagné propose de mettre en place un atelier « fresque sur le climat » le flyer va être transmis à l'ensemble des membres du conseil par Marie-Noelle RENAULT

-Monsieur le Maire prend la parole en expliquant son sentiment de déception envers l'opposition concernant certain comportement regrettable de certain quant à l'étude du centre bourg.

Du retard a été pris dans le calendrier annoncé initialement lors de la sortie du dernier bulletin.

Monsieur Christophe OGIER a demandé un report de date et ne s'est pas rendu à la dernière réunion organisée par l'agence COUASNON.

Monsieur le Maire précise également qu'il ne comprend pas que Monsieur Christophe OGIER se soit rendu directement au bureau d'étude afin d'avoir des informations complémentaires. Cela démontre une défiance de la part des membres de l'opposition, et se dit déçu.

Monsieur Christophe OGIER a pu constater que l'ensemble des informations/comptes rendus lui étaient parvenus.

Monsieur Christophe OGIER répond en expliquant que son calendrier ne correspondait pas aux dates proposées. Son déplacement avait pour but d'avoir des informations.

Madame Marie-Noelle RENAULT ajoute qu'elle souhaiterait avoir plus de compte-rendu.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des éléments vont être compilés et présentés à la population lors de la prochaine commission et lors de la réunion publique qui a été décalée tout simplement, car les commissions l'ont été.

Prochaines commissions

- CCAS : le 26 juin à 19h30 à la mairie

SEANCE LEVÉE À 21H00

**Prochain Conseil Municipal
11 juillet 2023 à 19h00 salle Intermède**

Compte-rendu affiché le 15 juin 2023,

Le Maire,

Thierry PIGEON



Le secrétaire de séance,

François POIRIER

